



Délibération du Conseil Municipal du 13 mai 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 7
 Présents : 7
 Pouvoirs : 0
 Votants : 7

Date de Convocation du Conseil Municipal :
 7 mai 2024

L'an deux mil vingt quatre, le treize mai à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Jean-Louis BERGERARD, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT et Florence RIUS.

2024-21 Délibération modificative n°1 valant budget supplémentaire

Rapporteur : Diogène BATALLA

Diogène BATALLA rappelle au conseil municipal que l'affectation de résultat 2023 en fonctionnement a été votée comme suit :

- 600 000,00 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2024 de la commune,
- 646 072,58 € au compte 1068 Affectation en réserves en investissement du budget 2024 de la commune.

Un écart de + 563,23 € apparaît sur la nouvelle affectation du résultat en investissement.

Par ailleurs un écart de + 1 597,44 € apparaît sur le résultat du nouveau compte administratif 2023 en investissement.

Diogène BATALLA propose donc les modifications suivantes sur le budget primitif 2024 :

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001 – résultat reporté				+ 1 597,44 €
1068 – affectation résultat				+ 563,23 €
2313 – immobilisations en cours (opération 999)		+ 2 160,67 €		
TOTAL		+ 2 160,67 €		+ 2 160,67 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les modifications présentées relatives à la délibération modificative n°1 valant budget supplémentaire du budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'avoir un budget à l'équilibre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les mouvements des lignes budgétaires ci-dessus ;
- **DE DIRE** que le nouveau montant du BP 2024 en investissement est équilibré à 3 426 104,14 € en dépenses et 3 426 104,14 € en recettes.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Chani PETIT

